Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260605-2026JUIN048-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**
Nombre de conseillers en exercice : **15**, **Présents : 13** **Votants : 15**
Date de convocation et affichage **: 1er juin 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Béatrice HOURRIER, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU.**
Absents : **Enzo ROUILLE (pouvoir à David CRESPEL), Claude BOURDON (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU).**
A été désignée secrétaire de séance **: David CRESPEL**

ORDRE DU JOUR : Désignation délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Approbation du Procès-verbal du 13 avril 2026 **-Travaux-Bâtiments : Devis** Points de Défense Incendie. Séparation Propriété Guéret et Lotissement Les Courtils (si devis). **Représentation :** LTM -Commissions Communautaires – représentation (sous réserve de décisions prises lors du Conseil Communautaire du 2 juin 2026). LTM – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) désignation titulaire et suppléant. LTM – Désignation référent ARIC (association régionale d'Information des collectivités – formation des élus). Commission Communale des Impôts Directs – Propositions. **Mission Argent de Poche** (convention et propositions). **Conseil municipal :** Remboursement frais de déplacement des conseillers. **Action sociale** – Repas 13 septembre (organisation et participations). **Questions Diverses** *Compte-rendu des diverses commissions ou réunions.*

Séance du 5 juin 2026 -2026-048 Objet **: AFFAIRES SCOLAIRES : TARIFS REPAS CANTINE**

Madame la Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils acceptent de traiter le point de tarifs des repas de cantine pour la prochaine rentrée.
Unanimement les conseillers municipaux acceptent.
Il est rappelé que l'année passée les tarifs étaient de 3,05€ pour un repas enfant et 5,90€ pour un repas adulte. Une augmentation de la tarification avait été appliquée pour tenir compte du coût des denrées, notamment pour répondre aux exigences de la loi Egalim.
Cette année, il est proposé de stabiliser le tarif des repas cantine.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé, en avoir débattu et délibéré, décide par 15 voix :

- **D'ARRETER les tarifs de repas de cantine pour la rentrée suivante :**
  - repas enfant : 3,05€
  - repas adulte : 5,90€
- **D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TREDIAS Côtes-d'Armor

David CRESPEL
Secrétaire de séance